

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Échiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h30, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h30 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

OBJET : Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage - Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 7 juillet 2023, a approuvé la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec TEMIS ARCHITECTES (79260 La Crèche), mandataire du groupement, pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 20 500,00 € HT correspondant à un taux global de rémunération fixé à 10,25 % du montant des travaux.

Des modifications ont été apportées au projet suite aux différentes réunions de travail et d'échanges entre la commune d'Échiré (maître d'ouvrage) et le maître d'œuvre ainsi que la réalisation d'une étude de sol complémentaire.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°39. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage pour les Services Techniques de la commune et au stockage de canoës.

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 janvier 2024, a approuvé l'APD (avant-projet définitif) présenté pour ces travaux, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 295 700,00 € HT.

Suite à l'approbation de l'APD et conformément au marché de maîtrise d'œuvre, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 souscrit par le maître d'œuvre (+ le tableau annexe de répartition des honoraires) et qui porte la rémunération du maître d'œuvre de 20 500,00 € HT à 30 309,25 € HT, soit 36 371,10 € TTC correspondant à un taux global de rémunération ramené à 10,25 %.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre tel que présenté ;
- de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 30 309,25 € HT soit 36 371,10 € TTC ;
- d'approuver le nouveau tableau de répartition des honoraires entre les différents membres du groupement de maîtrise d'œuvre joint à l'avenant n°1 ;
- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 présenté et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 26 janvier 2024



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GIRAUD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Notifié ou publié le : 31 JAN. 2024